

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSMF 2023



## RAPPORT FINANCIER

Saison 2022/2023

### I/ PRESENTATION GENERALE

Les résultats de l'exercice 2022 confirment le redressement de l'activité de l'association déjà observé pour l'exercice précédent après la longue parenthèse du COVID.

Conséquence de l'augmentation du nombre d'adhérents notamment pour la multi-activités (+30) le basket (+120) ou le handball (+100) et d'une large reprise des championnats, les produits de l'exercice 2022 sont de 1 030 309 € en hausse de 15%, pour des dépenses de 1 060 227 € en hausse de 14%.

Le résultat de l'exercice s'établit à – 29 918 € en légère réduction par rapport à l'exercice précédent (– 31 203 €).

Le solde de trésorerie au 31/08/2023 est de 432 976 €, il se maintient à un niveau élevé.

### III/ PRODUITS DE L'EXERCICE 2022

Les subventions allouées par le Ministère et les cotisations versées par les adhérents constituent la quasi intégralité des produits perçus par le CSMF.

Les produits de l'exercice, soit 1 030 309 €, sont en forte hausse par rapport à l'année 2021 (895 812 €).

#### 1/ Les subventions d'exploitation

Les financements directs alloués par le Ministère s'élèvent à 663 143 € en hausse de 10%. Ils représentent 64,36% des produits 2022 (contre 67,07% en 2022).

- La subvention de fonctionnement est de 304 500 € (29,55% du total des produits contre 33,99% en 2022 ;

- La subvention salariale (coût salarial chargé des fonctionnaires détachés) représente 34,80% des produits de l'exercice pour un montant de 358 643 €.

La ville de PARIS a alloué une subvention de 8 000 €.

#### 2/ Les cotisations

Ce poste retrace les cotisations des différents adhérents (multi-activités, loisir, compétition) y compris le montant des licences réglées par les pratiquants des sports collectifs aux fédérations respectives.

Le montant total des cotisations s'élève à 321 581 € en hausse de 38% et représente 31,21% des produits de l'exercice.

Pour rappel, l'assemblée générale avait voté le gel des tarifs des cotisations pour cet exercice. La cotisation est inchangée depuis 5 saisons.

### **III/ DEPENSES DE L'EXERCICE 2022**

Globalement, la hausse de 14% de ces dépenses est la conséquence mécanique de l'augmentation du niveau d'activités de l'association (hausse des cours du soir sur le site de Paganini, ouverture de la nouvelle salle de SIEYES, coûts de fonctionnement plus élevés de la section escalade).

1/ La masse salariale des permanents du CSMF (fonctionnaires détachés et salariés de droit privé) est de 485 773 € (459 723 € en 2021) et représente 45,82% des dépenses totales (contre 49,75% en 2021).

Globalement, l'addition salaires et charges sociales représente un montant de 671 355 € (63,32 % des dépenses contre 71,93% en 2021) pour un montant de 625 030 € pour l'exercice précédent.

2/ Le poste « Impôts et charges » (notamment taxe sur les salaires et participation employeur à la formation professionnelle continue) s'élève à 14 311 € (contre 22 878 € en 2021).

3/ Les locations de terrains de sport interviennent pour 1,46 % contre 0,95% des dépenses 2021 pour un montant de 15 492 € (contre 9 827 € en 2021). Cet accroissement est pour une grande partie dû à une facture de la mairie de Paris de 10 633 € concernant les exercices antérieurs.

4/ Acquisition d'équipements sportifs et l'entretien du matériel concourent au poste de dépenses pour un montant de 51 085 €.

5/ Les dépenses du poste « Achat d'étude de prestations de services » s'élèvent à 15 812 €.

6 / Les transports (Province et Ile de France) représentent 6,04% des dépenses totales (contre 5,22 % en 2021) soit un montant de 62 190 €.

7/ Les frais de repas, d'hébergement, de réceptions, de rafraîchissements s'élèvent à 23 122 € contre 6 406 € en 2021.

La hausse de ces deux postes de dépenses a été contenue par un arbitrage entre les déplacements en province, en en cars ou en train. Il est parfois préférable de se déplacer en train et dormir sur place plutôt que de louer un car et faire l'aller-retour sur la journée.

8/ Les frais d'arbitrage sont de 15 399 €.

9/ Les achats de licence, les dépenses d'engagement et les affiliations aux fédérations sportives sont en forte hausse : 95 035 € contre 59 404 € en 202, conséquence combinée de la hausse du nombre de licenciés et de la diminution des montants des licences sur la saison précédente due à la pandémie.

### **IV/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le comité de Direction propose l'affectation du résultat de l'exercice soit – 29 918 € au compte report à nouveau. En conséquence, le montant du report à nouveau au 31/08/2023 est de 343 926 €.

La situation financière du CSMF est saine et ceci grâce au maintien du niveau des subventions du Ministère et une gestion rigoureuse de l'équipe de direction ainsi que des dirigeants bénévoles des sports collectifs.

Cette situation a notamment permis au CSMF de contribuer à l'équipement de la nouvelle salle de sports du bâtiment Sieyès et au renouvellement de certains autres matériels de cardio training.

## **VI/ FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2024-2025.**

Depuis quatre ans le niveau des cotisations a été bloqué (et même a dû être adapté pour tenir compte des périodes de confinement) et les comptes de l'association ont pu accepter un temps des déficits contenus qui ne mettaient pas en cause l'équilibre général de ses finances.

Mais un ensemble de facteurs externes (le niveau actuel de l'inflation, la hausse de salaires), et internes (dépenses supplémentaires résultant de l'ouverture de la salle de Sieyès, développement des nouvelles activités comme l'escalade et le sport-santé) pèsent fortement sur nos coûts de fonctionnement. Ces éléments militent pour une augmentation des cotisations.

Mais parallèlement, le club inscrit son action dans le cadre de la politique sociale du Ministère et doit tenir compte de l'évolution du niveau des rémunérations.

Après arbitrage le Comité Directeur générale propose à l'assemblée pour l'exercice 2024-2025 qui débutera le 1er septembre 2024 une hausse moyenne des cotisations de près de 3% : 3€ en multi-activités pour les agents des finances à Bercy et 10€ pour les extérieurs ; 3€ (agents financiers) et 5€ (extérieurs) pour la cotisation de base des sections de compétition selon le tableau ci-joint.

Enfin, je remercie l'équipe du secrétariat et Laurent KAEPLER en particulier, pour l'important travail de redressement et mise au point de la comptabilité qu'ils ont accompli et j'adresse un remerciement appuyé à notre commissaire aux comptes pour l'aide claire et pédagogique plus que précieuse qu'il nous a apporté pour permettre la certification des comptes.